

L'arrangement est assez intéressant là-bas, monsieur l'Orateur et, à cet égard, je ne partage pas entièrement l'avis de mon collègue de Winnipeg-Sud-Centre. Chez eux, M. l'Orateur comparait devant le comité ainsi que les whips des différents partis et chacun donne son avis. Ils sont aux prises avec un problème identique au nôtre. L'une des principales difficultés a été mentionnée, je crois, par le très honorable représentant qui a occupé des postes des deux côtés de la Chambre: le gouvernement essaie de présenter des mesures législatives qui vont au-delà de ce que le gouvernement et le pays peuvent digérer. C'est une très grave difficulté.

Monsieur l'Orateur, une des responsabilités fondamentales du gouvernement est d'établir minutieusement les priorités. Nous aimerions tous que les choses marchent, compte tenu de notre position et de nos promesses lors des campagnes électorales. Nous nourrissons tous des idées que nous souhaitons voir incorporées dans des mesures législatives et, dans maints cas, de meilleures idées que le gouvernement. Nous devons admettre cependant que l'autorité revient au gouvernement et il doit évaluer la capacité du pays à absorber ces nouvelles lois. Il s'est abstenu de le faire.

Je veux relever certains commentaires du député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas). J'approuve bon nombre de ses propositions. Je dois dire en toute déférence que le Règlement de la Chambre n'appartient pas au gouvernement. Aucun parti politique n'en a la paternité. Il émane de tous les députés. Ce serait contraire à la discussion libre et sans contrainte, qui s'impose non seulement ici mais aux comités, qu'un parti prétende revendiquer la paternité d'une proposition particulière visant à modifier le Règlement.

J'admets que le député a avancé ses propositions de bonne foi. Toutefois, elles ne facilitent pas, selon moi, le genre de réforme indispensable à la survie du Parlement comme institution active, viable et utile. Je dirai aussi au député de Medicine Hat (M. Olson) qui a participé à cette discussion, que sa définition de la répartition du temps, dont je parlerai plus tard, apporterait bon nombre de changements si on l'applique jusqu'à sa conclusion logique. Dans quelle mesure certains des petits partis à la Chambre sont-ils disposés à accepter à l'appel des motions—et à mon humble avis le gouvernement fait bien trop de motions inutiles—une allocation de temps selon laquelle les déclarations ne seront pas admises au moment des annonces mais seront

plutôt admises sous forme de questions à l'appel de l'ordre du jour? C'est une pratique fréquente au Royaume-Uni. Personnellement, je la trouve utile, car elle permet une étude beaucoup plus intelligente d'un sujet donné en autorisant des questions sur la déclaration d'un ministre. C'est là, cependant, une chose que le comité de la procédure devra discuter plus tard.

• (9.00 p.m.)

Au sujet de la motion à l'étude, je crois avoir envisagé le problème d'une façon objective. Je ne suis pas intervenu dans le débat jusqu'ici, même si je crois avoir dit quelque chose à l'étape du projet de résolution. Je dois dire, en toute franchise, qu'à n'en pas douter certains aspects du débat jusqu'ici justifieraient, sinon d'y mettre fin, du moins de prendre des dispositions pour le terminer d'une façon plus ordonnée.

On a demandé d'imposer le règlement de clôture et on a menacé de le faire. A mon avis, il y a eu des répétitions de la part de tous les partis à la Chambre, répétitions inutiles qui n'ont pas enrichi le débat. Il y a eu des déclarations qu'on n'aurait pas dû faire, je pense. Monsieur l'Orateur, la Chambre des communes n'est pas une réunion sociale, je m'en rends compte. Les esprits s'exaltent comme il se doit. Les gens ont un point de vue à présenter et ils ont de fortes convictions sur certaines questions. Je serais étonné et malheureux si, au cours de nos discussions, nous n'entendions pas ces interventions énergiques et ces vigoureuses remarques traduites en un langage que peut-être le lendemain matin on voudrait adoucir. Je ne m'oppose pas à ce qu'il y ait un peu de sang. Je le préfère aux ordures.

Si ce débat s'est continué de cette façon, c'est surtout à cause de notre incapacité à passer à des points très importants et très délicats que soulèvent divers articles, de la nécessité qu'il y a de proposer des amendements et d'étudier le problème, de différer d'opinion sur des questions qu'on n'a pas jusqu'ici abordées. Si le débat se termine sans que l'on ait pu le faire, alors nous n'aurons pas accompli tout notre devoir.

A cet égard, enfin, à titre d'avocat du demandeur, si l'on peut dire, puis-je signaler que je déteste toute dictature. Je déteste la tyrannie. Je déteste la tyrannie d'un gouvernement qui impose la clôture. Je déteste également la tyrannie des députés qui prennent